

Cotisations exercice 2021-2022

Catégories	Tranches d'âge	Cotisation (responsabilité civile obligatoire incluse) (14,50 €)	Cotisation + assurance de personne Europe/Maroc (1) (facultative)
T 1	Membre titulaire né(e) avant le 01/01/1997	80.20 €	101.00 €
J 1	Jeune 18-24 ans né(e) le 01/01/1997 ou après mais avant le 01/01/2003	58.20 €	75.20 €
J 2	Jeune < 18 ans né(e) le 01/01/2003 ou après	44.90 €	61.90 €
C 1	Conjoint de membre	47.50 €	68.30 €
E 1	Enfant de membre 18-24 ans né(e) le 01/01/1997 ou après mais avant le 01/01/2003	35.10 €	52.10 €
E 2	Enfant de membre < 18 ans né(e) le 01/01/2003 ou après	26.90 €	43.90 €
A 1	Membre > 65 ans, cafiste depuis plus de 10 ans né(e) avant le 01/01/1956 et inscrit au CAF avant le 01/09/2011	54.30 €	75.10 €
P 1 (2)	Membre du SIM (Guides, BE Escalade et/ou accompagnateurs en montagne) Membre du SNAM (Accompagnateurs) Membre du SNAPEC (Escalade, Canyon) Membre du SNGM (Guides) Membre du SNGRGE (Gardien de refuge)	70.00 €	90.80 €

(1) .Assurance de personne et assistance secours France/Union Européenne/Maroc (facultative) = 20.80 €
sauf enfants = 17.00 € pour les catégories E1, E2, J1 et J2.

.Individuelle Accident Renforcée (facultative **et** à condition d'avoir souscrit l'AP) = 39.00 €
sauf bénévoles (adhérent saisi dans les "Fonctions") = 20.00 €

.Extension Monde Entier (facultative **et** à condition d'avoir souscrit l'AP) = 97.00 €

. Extension Paralpinisme = 290.00 €

(2). Les personnes répondant à la catégorie P1 doivent fournir une copie de la « carte professionnelle » à jour de cotisation avec le bulletin d'adhésion.

Pièce à fournir pour l'adhésion

⇒ un certificat médical de non contre indication à la pratique des sports de montagne

⇒ une photos d'identité

⇒ **le montant de la cotisation (carte bancaire, chèques, espèces et chèques-vacances acceptés).**

Revue La Montagne & Alpinisme :

Abonné adhérent FFCAM dont la résidence est en France = 21.00 € (pour 4 numéros)

Abonné adhérent FFCAM dont la résidence est à l'étranger = 26.00 € (pour 4 numéros)